



Litige avec mon assurance habitation et sinistre depuis un an

Par **siming**, le **18/03/2017** à **11:11**

Bonjour.

Mon assurance habitation a fait "traîné" notre dossier pendant un an pour un dégât des eaux le 16 avril 2016, en évoquant finalement une origine du sinistre non garantie, à savoir le joint du syphon sous notre douche (non visible sans retirer le receveur). Elle évoque la non garantie de l'origine de ce sinistre pour ne pas nous avoir relogés moi et mon épouse alors que nous ne pouvons pas utiliser la douche depuis un an, ni notre chambre qui est humide et la moquette/toile qui moisissent, et nous dormons depuis quasiment un an dans le salon. De plus, les experts ont commis une erreur de diagnostic le 30 juin 2016 alors que je leur avais émis mes doutes appuyé par un courrier recommandé à l'assurance, mais ils ne m'ont pas écouté et on a perdu du temps là-dessus aussi.

Ils ont fait revenir l'expert le 28 novembre 2016 après recherche de fuite de mon plombier le 2 septembre, puis ont fait intervenir un chercheur de fuite le 24 décembre qui a confirmé et élaboré un rapport qui montre bien l'humidité qui se propage dans la chambre (et la douche évidemment).

Bref, je dois faire une dizaine de kilomètres chaque jour pour me rendre chez un ami me doucher en plus de tout cela.

Qu'en pensez-vous? Est-ce que l'origine de la fuite (le joint du syphon sous la douche) est une raison suffisante pour ne pas nous avoir relogés moi et mon épouse? Et la perte de jouissance de notre appartement pendant un an en raison de leur lenteur (voulue)?

Et la vétusté que l'expert a pris en compte dans le calcul de l'indemnité (+ de 300 euros) alors que la toile et la peinture dans la chambre datent d'août 2015?

Je vous remercie par avance pour votre avis.

Cordialement.

Sébastien **XXXXXXXXX anonymisation**

Par **Tisuisse**, le **18/03/2017** à **11:53**

Bonjour,

Vous adressez une LR/AR à votre assureur, au siège social, à destination du médiateur.

Par **siming**, le **18/03/2017** à **12:01**

Bonjour,

Merci beaucoup pour avoir répondu à ma question. En fait, je suis passé par une assurance Protection Juridique, j'aurais dû le préciser dans ma question, mais la Juridique semble accepter à l'amiable le retour que mon assurance habitation lui a faite, or aucun effort n'a été fait du côté de mon assurance habitation, au contraire, ils répondent avec de la mauvaise foi. Malheureusement je ne suis pas convaincu non plus par ma Protection Juridique, j'aurais dû mettre le prix et prendre un avocat, et avant tout faire comme vous m'avez dit, passer par le Médiateur.

Je vais peut-être finalement consulter un avocat pour avoir son avis sur la faisabilité ou pas de demander des dommages et intérêts.

Merci en tout cas, et bon weekend.

Par **morobar**, le **18/03/2017** à **17:34**

Bonjour,

Nulle part vous n'évoquez les évènements garantis et les exclusions écrites noir sur blanc dans votre contrat MRH.

Il faudrait peut-être vous assurer des propos écrits par l'assureur qui ne raconte pas forcément n'importe quoi.